

economiesuisse
Madame
Sandra Ruckstuhl
Projektleiterin Aussenwirtschaft
Hegibachstrasse 47
8032 Zürich

Lausanne, le 3 février 2016

U:\1p\politique_economique\consultations\2016\POL1602_Mesures_relatives_aux_douanes\POL1602_consult_douanes.docx/CWL

Programme de stabilisation 2017 à 2019 - Mesures relatives aux douanes

Madame,

Nous avons bien reçu votre courriel du 4 janvier 2016 relatif à la consultation sous rubrique, concernant plus particulièrement les mesures relatives aux douanes dans le cadre du programme de stabilisation de la Confédération, et nous vous remercions de nous consulter à ce propos.

Le programme de stabilisation de la Confédération prévoit, dès 2017, d'alléger le budget fédéral d'environ un milliard supplémentaire par rapport à la planification actuelle. Il comporte 25 mesures qui touchent l'ensemble des tâches de la Confédération et portent également sur les charges de personnel et les dépenses de l'administration.

Au sein du Département fédéral des finances, les mesures prévues portent toutes sur le domaine propre, ce département ne versant pas de subventions. Selon les estimations avancées, elles engendreraient des économies de 52,7 millions en 2017 et même 65,2 millions en 2019. Plus de 75% des mesures proposées concernent l'Administration fédérale des douanes (AFD) et les fournisseurs de prestations internes à la Confédération. Concrètement, les mesures proposées consistent à abandonner des tâches dans la douane civile. Le projet prévoit ainsi la fermeture de 12 postes de douanes et le regroupement de deux postes, ainsi qu'une fermeture de tous les postes le samedi, à l'exception de celui de l'aéroport de Zurich. Cela représente approximativement 3 à 4 % des dédouanements.

De plus, le trafic de transit international sera concentré sur seulement quatre postes le samedi, ce qui équivaut à environ 2,5% du trafic de transit entrant et 3,4% du trafic de transit sortant. Il est prévu que ces mesures permettent de supprimer 44 postes à plein temps au total à la douane civile et de réaliser des économies dans le domaine immobilier. Parmi les autres mesures, la taxation électronique sera obligatoire pour les importations dès 2018, comme c'est déjà le cas depuis 2008 pour les exportations. Cette mesure devrait s'accompagner d'une baisse des frais d'expédition et de la suppression de quatre postes à plein temps.

Par ailleurs, la procédure relative à la propriété intellectuelle sera adaptée de sorte que l'on renoncera à informer le détenteur des droits lors de la découverte de moins de cinq articles contrefaits par envoi, ce qui représente 5 postes à plein temps.

Les mesures supplémentaires ont aussi trait aux investissements : les achats de remplacement et les projets seront reportés ou s'étendront sur une période plus longue. Le portefeuille des logements de fonction sera examiné et, si nécessaire, revu à la baisse. Dans l'ensemble, l'AFD économiserait ainsi jusqu'à 22,8 millions par an et supprimerait 53 postes à plein temps. Aucune réduction de dépenses n'affectera cependant le personnel du Corps des garde-frontières.

Impact des mesures du DFF dans le canton de Vaud

Suite à la fermeture du bureau de Lausanne, le canton de Vaud dispose encore actuellement de deux bureaux, situés à Chavornay et à Vevey, les mesures issues du programme de stabilisation de la Confédération prévoyant la fermeture de ce dernier.

Un échange avec les acteurs directement concernées, qui sont le Port franc de Vevey et les entreprises utilisatrices, nous poussent à fermement rejeter cette mesure. Une fermeture du bureau signifierait en effet une perte d'emplois et de service non négligeables pour l'économie locale et régionale. Les conséquences d'une fermeture auraient ainsi non seulement un impact négatif sur l'emploi à travers la radiation de postes de l'administration douanière, mais également au sein de la Société des Entrepôts Vevey SA qui occupe actuellement 30 collaborateurs. Au bénéfice d'une concession définitive, le bureau de douane de Vevey conditionne de facto le statut de dépôt franc sous douane de Vevey.

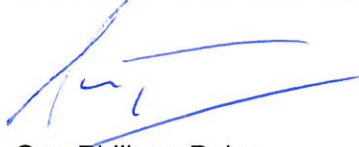
Selon les informations obtenues par la CVCI, de très nombreuses entreprises (Nestlé, EPFL, UNIL, etc.) et de très nombreux particuliers utilisent quotidiennement les services du bureau de douane de Vevey. La fermeture de ce bureau priverait tout un bassin d'entreprises et de population d'un service fort apprécié et qui obligerait les clients à se déplacer à Genève, Chavornay ou Martigny. Nos membres concernées, tels que Apco Technologies SA à Aigle, Almotech Sàrl, Royam Entreprise SA, le Théâtre de Vidy à Lausanne, ou Bombardier à Villeneuve, utilisent en effet régulièrement ce bureau. Il est à craindre que la disparition de ce service impacte notablement la compétitivité de ces entreprises, qui perdraient alors beaucoup de temps pour accéder aux douanes restantes.

La fermeture des douanes internes représente un démantèlement du service public pour tous les utilisateurs de carnets ATA, aussi bien pour les personnes privées que les entreprises. La fermeture des bureaux de douane interne équivaut à la disparition d'un gros avantage pour ces carnets émis par les Chambres de commerce et d'industrie suisses. Ces carnets visent en effet à faciliter la vie des utilisateurs et de réduire les coûts pour eux, ce qui ne serait plus assurée au vu des déplacements supplémentaires nécessaires pour ouvrir un tel carnet. Nous estimons qu'une partie des utilisateurs actuels renoncerait alors simplement à les utiliser.

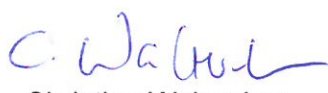
Pour les diverses raisons susmentionnées, la CVCI s'oppose à la fermeture du bureau de douane de Vevey tel que proposé dans le Programme de stabilisation 2017-2019. Elle suggère de tenir compte de l'importance régionale de ce bureau pour l'économie du canton et les entreprises environnantes, et de réfléchir à d'autres alternatives possibles de réduction des coûts.

Tout en vous remerciant de l'attention que vous porterez à ces lignes, nous vous prions d'agréer, Madame, nos salutations les meilleures.

CHAMBRE VAUDOISE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE



Guy-Philippe Bolay
Directeur adjoint



Christine Walter-Luz
Sous-directrice